

CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

La jauge et la confirmation des inscriptions se dérouleront le Samedi 10 juillet 2010 de 14h à 18h, le Dimanche 11 juillet 2010 de 9h à 17h **à la maison du nautisme Port du moulin Blanc.**

Lors de la confirmation d'inscription les coureurs devront **obligatoirement** fournir :

- leur licence FFVoile 2010 avec le cachet médical à jour. En cas d'absence du cachet médical un certificat médical devra être présenté (aucun certificat médical ne sera délivré par l'organisation) ;
- leur cotisation de classe à jour ;
- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu ;
- le certificat de conformité du bateau ;
- les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Pour les **bateaux à moteur**, la confirmation d'inscription est également **obligatoire** avec présentation des papiers du bateau. Les bateaux à moteur devront satisfaire la réglementation en vigueur sur le territoire français.

5/ Programme :

Samedi 10 juillet	14h à 18h	Jauge et inscriptions 420
Dimanche 11 juillet	9h à 17h 17h 10h 18h30	Jauge et inscriptions 420 Clôture des inscriptions 420 Course par équipe Challenge Maguet Pot d'accueil et remise du Challenge Maguet
Lundi 12 juillet	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420
Mardi 13 juillet	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420
Mercredi 14 juillet	13h 20h	Journée du Cinquenaire d'UNIQUEA Raid 420* ou 1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses Repas coureurs
Jeudi 15 juillet	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420
Vendredi 16 juillet	10h 17h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses 420 Proclamation des résultats

* Le Raid ne sera pas pris en compte dans le Classement Générale de l'épreuve. La journée du mercredi pourra être utilisée comme journée de réserve en cas de retard sur le programme des courses.

La participation des concurrents au raid est obligatoire pour être classé à la Coupe Nationale.

L'heure limite du signal d'avertissement de la dernière course du jour du vendredi sera précisée par avenant le jeudi 15 avant 19heures.

Le site de la Coupe Nationale ne sera pas accessible avant le vendredi 9 juillet 19h. Il sera occupé au préalable par le championnat de France Espoir Glisse.

6/ Jauge

Tous les voiliers devront être en conformité avec leurs Règles de Classe. Les Certificats de Conformité ou les Measurement Form seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu. Les voiles de **420** non préalablement certifiées ne seront pas acceptées. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

7/ Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation d'inscription.

8/ Format de l'épreuve et parcours

Le format de l'épreuve sera conforme au règlement sportif de l'UNIQUEA en vigueur au 1^{er} mars 2010 et sera détaillée dans les IC. Le maximum de courses par jour est de **4**.

Extrait du Règlement Sportif de l'UNIQUEA applicable sur l'épreuve pour les **420** :

- si au plus 70 équipages sont inscrits, un seul groupe sera constitué (course en flotte).
- Entre 70 et 80 équipages inscrits, le choix de constituer un seul groupe ou deux groupes est laissé à l'appréciation du Comité de Course après avis du représentant de la Classe 420.
- si plus de 80 équipages sont inscrits, les courses auront lieu en groupes avec éventuellement une phase de qualification et une phase finale (Groupes Or et Argent)

Les parcours pourront être de type trapèze, triangle, banane. Un parcours de type Raid pourra être proposé pour la journée du mercredi.

9/ Pénalités

8. : La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article C1.2 des règles de classe.

10/ Classement

4 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses, moins la plus mauvaise à partir de 5 courses courues et validées, et moins les 2 plus mauvaises à partir de 10 courses courues et validées.

11/ Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, Décision de courir. L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, ou bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions. Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1500000€. Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

13/ Renseignements complémentaires

Tél : +33 (0) 2 98 02 36 73 Fax + 33 (0) 2 98 41 66 93

Courriel : USAMVOILEBREST@wanadoo.fr

Site Internet: www.usam-voile.fr



Annexe « PRESCRIPTIONS »

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



**FICHE D'INSCRIPTION
Coupe National d'été 2010
Du 11 au 16 Juillet 2010**

N° DE VOILE :

	BARREUR	EQUIPIER
N° LICENCE
NOM
PRENOM
DATE DE NAISSANCE/...../...../...../.....
ADRESSE

E-Mail

N° ET NOM DE CLUB
N° ET NOM DE LIGUE
CATEGORIE (cadet, junior, senior..)
SEXE (F , M)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné....., autorise mon fils, ma fille
à participer à la compétition organisée par le club dedate.....

Fait à.....le..... Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné....., autorise mon fils, ma fille
à participer à la compétition organisée par le club dedate.....

Fait à.....le..... Signature :